

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/09/2020 à 19h30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 11/09/2020 **Date d'affichage :** 11/09/2020

L'an deux mil vingt, le 16 du mois de septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents : 18 / 23. **Votants :** 21/ 23.

Présents : Messieurs Barneron, Bouchon, Brient, Grillot, Héraud, Lourdin, Moulin, Ronze, Vossier. Mesdames Aguessy, Chaintreuil, Durand, Grillot, Juban, Liabeuf, Lopes, Mondon, Mourvillier. .

Excusée : Madame Monerrat.

Procurations : de Madame Miserolle à Madame Mourvillier – De Monsieur Garetti à Monsieur Ronze - De Monsieur Crespo à Monsieur Vossier.

Monsieur Barneron procède à l'appel des membres, informe qu'il y a 3 procurations. Monsieur Longinotti est pour l'heure retenu à l'exécutif du Syndicat des Eaux de l'Herbasse. Il doit nous rejoindre dès la fin de l'exécutif et prendra part au vote des délibérations à son arrivée.

Monsieur BRIENT est désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme.

Monsieur Moulin expose que le CAUE accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets d'aménagement, de construction, d'élaboration de documents de planification en mettant en place une offre de conseil en architecture, urbanisme.

Il propose d'adhérer au CAUE afin d'obtenir une aide à la décision portant sur la centralité des équipements, la hiérarchisation des projets et la mise en œuvre au terme des réflexions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention avec le CAUE de la Drôme ainsi que tout document y afférent.

Il est précisé que l'article 2 intitulé 'Définition des missions nécessaires à la réalisation des objectifs' est modifié comme suit à l'alinéa 3 : « Favoriser la confortation du centre du village par des actions portant aussi sur les cheminements doux, les accès sécurisés des entrées du village, le traitement des espaces publics. »

Le conseil municipal s'engage à inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision aux budgets primitifs 2020 et 2021.

Délibération n°2

Objet : Suppression de postes en vue de créations liées à des ajustements au sein des services.

Monsieur Barneron rappelle la délibération du conseil municipal réuni en date du 10/07/2020 portant, suppressions de postes en vue de nouvelles créations. Les nécessités de services imposent des ajustements de quotités relatifs notamment aux protocoles sanitaires COVID à compter du 17/09/2020.

La délibération est approuvée à l'unanimité. Les postes sont créés pour une durée d'un an à temps non complet.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n° 3

Objet : Création d'un emploi permanent – Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe.

Monsieur Barneron expose que le nombre de contrats à durée déterminée l'agent en poste lui permet d'obtenir un contrat à durée déterminée. Il est pour cela nécessaire de créer un emploi d'Adjoint d'animation territorial Principal de 1ère classe pour l'Education Physique et Sportive (E.P.S) des élèves des écoles de Peyrins en raison de 7.94 hebdomadaires annualisées.

L'agent est en poste à la mairie de Peyrins depuis 6 ans.

Sur avis favorable de la Commission du personnel réunie en date du 28/08/2020, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi permanent d'Adjoint d'animation territorial Principal de 1ère classe pour l'Education Physique et Sportive des élèves des écoles de Peyrins à raison de 7.94 hebdomadaires annualisées à compter du 1er janvier 2021. Le tableau des emplois est ainsi modifié.

Le Maire est autorisé de signer tout document y afférent.

Délibération n°4

Objet : Signature d'une convention tripartite - Période Préparatoire au Reclassement.

Monsieur Barneron : En date du 04/07/2019, le comité médical du Centre de gestion de la Drôme a déclaré un agent communal inapte totalement et définitivement aux fonctions qui correspondent aux emplois du grade d'adjoint technique.

L'agent demande le bénéfice de cette période de préparation au reclassement,

Sur avis des Commissions du personnel approuvant ce reclassement, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention tripartite entre le Centre de gestion de la Drôme, l'agent et la commune de Peyrins.

Délibération n°5

Objet : Commissions municipales. Désignation des membres

Monsieur Barneron : le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Monsieur Barneron propose de compléter les commissions existantes.

Après délibération et le conseil municipal approuve l'installation des nouveaux membres comme suit :

- Frédérique MONDON est candidate pour la commission du 'personnel'. (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 1 (Madame Mourvillier))
- Emmanuella LIABEUF est candidate pour la commission 'Sports – Loisirs – Animations et Tourisme'. (Par : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0)
- Stéphane FRAGNOL est candidat extra-municipal pour la Commission 'Agriculture'. (Par : Pour : 19 - Contre : 1 (Madame Mourvillier) - Abstention : 1 (Monsieur Bouchon))
- Jean COLLUS est candidat extra-municipal pour la Commission 'Cimetière'. (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Délibération n°6

Objet : Admission en non-valeur pour créance éteinte.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Monsieur Grillot porte à la connaissance des membres du conseil municipal la liste de produits irrécouvrables référencée R1A46/2019, adressée en date du 9/09/2020.

L'admission en non-valeur est une mesure comptable et budgétaire. La créance due implique que des recouvrements ultérieurs sont susceptibles d'intervenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) autorise le maire à signer la demande d'admission en non-valeur d'un montant de 88.00 euros ainsi que tout document y afférent.

Délibération n°7

Objet : Ecole de musique : demande de subvention au Conseil Départemental.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Monsieur Grillot rappelle que dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Départemental assure une diffusion artistique de qualité dans le Département.

L'opération éligible de par sa nature concerne l'école de musique de Peyrins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le principe de solliciter le Conseil Départemental pour le fonctionnement de l'école de musique de Peyrins. Pour 2020 - 2021, le montant sollicité auprès du Conseil Départemental s'élève à 10 000.00 euros.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°8

Objet : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée ZK n°155

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Monsieur Moulin : le propriétaire de la parcelle ZK n°155 propose de la céder à la Commune pour un euro symbolique. Superficie de la parcelle : 21 m2.

Il est important que la commune fasse l'acquisition de cette parcelle nécessaire à l'élargissement de l'accès de la Zone Artisanale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0)

approuve l'achat à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée ZK 155 d'une superficie de 21 m2. Il est précisé que la commune prendra en charge la totalité des frais de bornage et d'acte.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié ainsi que tout document y afférent.

Délibération n°9

Objet : Sainte-Thérèse : Modification du marché de travaux lot n°11 – Electricité.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Monsieur Moulin expose que des modifications de marché s'imposent sur le lot n°11 intitulé 'Electricité' et présente les devis adressés par la Société JARILLON.

Monsieur Ronze demande si le suivi des marchés en phase 'Exécution' peut être confié au CAUE ?

Lionel BOUDILLON : le CAUE est une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) or il ne peut intervenir en phase d'exécution de marché de travaux.

Sur avis de la réunion de chantier du 7 septembre 2020, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les modifications du lot n°11 intitulé 'Electricité'.

Les travaux comprennent :

- la fourniture et la pose de haut-parleur, de prises de courant et prises HIFI pour un montant de 735.00 euros HT.

- un rajout de voyants lumineux en parallèle d'un système de vidéophonie dans les ateliers n°1 et 2 ainsi que dans la grande salle de musique pour un montant de 1 195.00 euros HT.

Cette modification porte le marché à un montant total de 60 852.00 euros HT. Le maire est autorisé à signer les documents relatifs aux modifications de marché précitées.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du maire : Monsieur BARNERON présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- Accessibilité des bâtiments : Travaux de ferronnerie à l'école maternelle.
- Raccordement du bâtiment modulaire – Adduction d'eau et évacuation.
- Réparation du panneau « Bienvenue à Peyrins ».

Acquisition de la parcelle cadastrée ZK 153 appartenant à Monsieur Richaud.

Monsieur Barneron : la commune a le projet d'acheter cette parcelle or plusieurs tentatives d'achat n'ont pas abouti. En l'absence d'accord amiable, la commune sera dans l'obligation d'engager une procédure en désenclavement.

Démocratie participative :

Monsieur Barneron : des dates seront communiquées en vue de l'installation du groupe de travail.

Désignation des membres de la commission de contrôle des élections.

Les candidats mentionnés ci-après ont été nommés à l'unanimité :

- Liste Majoritaire :
 - Monsieur Franck VOSSIER.
 - Monsieur Nicolas LOURDIN.
 - Madame Aline AGUESSY.
- Liste d'opposition :
 - Madame Isabelle MOURVILLIER.

◦ Monsieur Didier RONZE.

Journées du patrimoine :

Elles se dérouleront à la Salle des fêtes de Peyrins les 19 et 20/09/2020, le thème étant 'L'école au fil des ans'.

Les élus sont invités à se présenter auprès du public.

CCAS :

Madame Chaintreuil : le repas de fin d'année ne pouvant être maintenu pour des raisons sanitaires, un courrier sera distribué aux personnes âgées pour une remise des paniers.

Monsieur Longinotti présente les membres de l'exécutif du Syndicat des Eaux de l'Herbasse :

- Président : Michel CHAPET (Génissieux) élu à 32 votes pour, 0 contre et 2 blanc
- 1er vice-président : Gérard LUNEL (St Paul)
- 2ième vice-président : Francis BARRY (St Christophe et Le Laris)
- 3ième vice-président : Jean-Louis BONNET (Arthemoney)

« Quel avenir souhaitons-nous avec le partenariat de la Communauté d'Agglomération ? »

Monsieur Grillot une date commune va être prise avec l'ensemble du CM afin de définir le type de partenariat que nous souhaitons.

Bâchage de l'église de Saint-Ange :

Le bâchage temporaire qui avait été prévu sur la toiture se délabre en raison des délais pris par la DRAC mais également en raison de l'exposition aux vents violents.

Il convient de relancer Rénov'Traite.

Dates des futurs conseils municipaux en 2020 : 14/10 – 18/11 – 16/12.

Le Maire,

Philippe BARNERON.